

RÉINSCRIPTION

Annexe règlements école de danse Rose-Marie Mullen 2026

SESSION JANVIER À JUIN 2026 (21 SEMAINES)

Les frais de session sont payables comme suit : 1h de cours en UN versement : lors de la réinscription
2h de cours et plus en DEUX versements : lors de la réinscription
& 01-02-2026

PRENEZ NOTE : SI ABANDON DE COURS, la session est NON REMBOURSABLE NI CRÉDITÉ (IL N'Y A PLUS DE DÉLAI D'ABANDON APRÈS 2 COURS (2 SEMAINES). À PARTIR DU PREMIER COURS, S'IL Y A UN ABANDON DE COURS, IL N'Y A AUCUN REMBOURSEMENT OU CRÉDIT POSSIBLE).

ENFANT

Pré-ballet, Ballet 1

ENFANT et ADULTE

Jazz, claquettes, hip hop
Ballet 2, Ballet classique.

1h00/semaine 324.00\$
2h00/semaine 576.00\$
3h00/semaine 849.00\$

1h00/semaine 345.00\$
2h00/semaine 618.00\$
3h00/semaine 912.00\$

Coût 14.00\$ le cours.
Deux heures et plus 13.00\$.

Coût 15.00\$ le cours
Deux heures et plus 14.00\$.
Demi- heure en + 157.50\$

Mode de paiement : Interac ou Comptant

*** En cas d'absence, les cours ne sont pas remboursables ni crédités (peu importe la raison) ***

*** En cas de fermeture imposée par le gouvernement, les cours ne sont pas remboursables mais seront crédités (le crédit sera valide 1 an suivant la date de réouverture) ***

DANS LES COURS :

- L'uniforme et les souliers de l'école de danse (**non-remboursable si abandon de cours**) sont obligatoires pour chacune des disciplines y compris le hip hop (souliers de course tout noir).
- Ne pas marcher avec les souliers de danse à l'extérieur.
- Les cheveux doivent toujours être attachés
- Aucun bijou fantaisie et jouet ne seront acceptés
- L'élève doit arriver dans sa tenue de danse (pas de vestiaire) ayant juste ses souliers à changer.
- L'élève doit arriver avant le début de son cours afin d'éviter les retards
- La gomme est interdite
- Ne pas s'appuyer contre les miroirs et sur les barres de ballet
- Aucune personne n'est autorisée à assister aux cours

ATTENTION À NE PAS ARRIVER EN RETARD AFIN D'ÉVITER DE DÉRANGER LES ÉLÈVES ET LE PROFESSEUR PENDANT LE COURS.

HIP-HOP :

- Tenue vestimentaire de l'école de danse OBLIGATOIRE.
- Souliers de course TOUS NOIRS (LACETS, SEMELLES INCLUENT) obligatoires.
- **LES SOULIERS NE DOIVENT PAS ÊTRE PORTÉS À L'EXTÉRIEUR.**
- **TOUT ÉLÈVE N'AYANT PAS SA TENUE ET/OU SES SOULIERS DE COURSE NOIRS SE VERRONT REFUSER L'ACCÈS AU COURS DE DANSE.**

DANS L'ÉCOLE DE DANSE :

- Les cours sont payables à la session.
- L'école de danse n'est en aucun cas responsable des objets perdus ou volés
- **IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE COURIR DANS L'ÉCOLE DE DANSE**
- **Accès aux toilettes réservées aux élèves uniquement**
- **Ne pas utiliser les toilettes comme vestiaire**

VIDEO ET PHOTOS :

- L'enregistrement vidéo et la prise de photos sont défendus au spectacle de fin d'année.
- Un vidéo souvenir sera disponible, sur le site de l'école de danse.
- **L'école se donne le droit de photographier et de filmer les élèves dans leurs cours de danse et durant les spectacles de fin d'année. L'école se réserve le droit d'utiliser toutes les photos et vidéos pour des raisons de promotion, vous acceptez de renoncer à tous droit sur ce matériel, droit d'auteur et personnalité.**

SPECTACLE FIN D'ANNÉE

Ce spectacle aura lieu le **5-6 ET 7 JUIN 2026** à la salle **André-Mathieu de Laval**. Les enfants doivent évidemment arriver plus tôt que l'heure des spectacles pour une pratique générale et doivent rester avec nous et de nombreux bénévoles **jusqu'à la fin du spectacle**. Plus d'informations vous seront données à l'approche du spectacle.

****Un montant vous sera demandé pour la confection du costume****

**** La pré- vente (NON OBLIGATOIRE) des billets aura lieu le samedi 09 mai 2026.** Les places sont numérotées. Payable en argent comptant seulement. Attendez-vous à une file d'Attente.

LA VENTE SE POURSUIVRA DÈS LE LENDEMAIN DURANT LES HEURES D'OUVERTURES ET CE, JUSQU'À LA JOURNÉE DU SPECTACLE. Payable en comptant ou débit. **

****De plus, si votre enfant prend plusieurs cours ou si vous avez plus d'un enfant à l'école de danse, il se peut qu'ils ne soient pas dans le même spectacle en raison de leur âge ou pour toutes autres raisons.**

Nous tenons à vous aviser de ces informations à l'avance en espérant que vous en ferez autant si jamais vous avez des interrogations ou encore des oppositions.

Ce sont nos conditions pour assurer un bon climat à l'école de danse ainsi qu'un bon suivi de nos élèves

*****! DATE LIMITE POUR NOUS AVISER QUE VOTRE ENFANT NE PARTICIPE PAS AU SPECTACLE :
15 FÉVRIER 2026.**

APRÈS CETTE DATE LE MONTANT DU COSTUME VOUS SERA CHARGÉ, sans exception. !***

****Prenez note que l'école de danse restera ouverte les jours de fêtes (pâques, fête des mères...)**

****Nos professeurs participent à des compétitions au courant des mois de mars et avril, il se pourrait que certains cours soient reportés à une autre journée.**

Nous nous réservons le droit de:

- **Refuser l'accès à l'école de danse à toutes personnes ne respectant pas les règlements mentionnés ci-haut et à toutes personnes manquant de respect ou ayant des commentaires verbales ou écrits diffamatoires contre l'école de danse ou les membres de notre personnel.**

Sachez que nous faisons de notre mieux afin de rendre votre expérience au sein de l'école de danse la plus fluide et agréable possible.

Si vous signez le formulaire d'inscription c'est que vous avez lu, compris et accepté les conditions de fonctionnement de l'école de danse.

Nous vous demandons, par conséquent, de bien vouloir respecter les règlements afin que tout se passe pour le mieux. Nous avons très hâte de vous revoir et de reprendre la danse dans cette nouvelle session.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration. Bien à vous, la direction.